Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2021-880** **24/11/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/03/2022
Cette instruction abroge :
DGER/SDES/2019-811 du 07/12/2019 : modalités d'organisation de la certification en langue anglaise pour les étudiants volontaires de BTSA option technico-commercial pour l'année scolaire 2019-2020.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : modalités d'organisation de la Certification en langue anglaise pour les étudiants volontaires de BTSA option Technico-Commercial pour la session 2021-2022

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF SRFD/SFD Inspection de l'enseignement agricole Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Résumé :
cette note de service présente la certification en langue anglaise dont les étudiants volontaires de BTSA technico-commercial pourront bénéficier pour l'année scolaire 2021-2022, dans le cadre du partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Elle décrit les modalités d'organisation de cette certification au sein des établissements agricoles.

La présente note de service présente la certification en langue anglaise pour les étudiants volontaires de BTSA option technico-commercial, pour la session 2021-2022.

1. Présentation de la certification

Dans le prolongement du discours de février 2018 du Premier Ministre sur la stratégie du gouvernement en matière de commerce extérieur[1] sur la généralisation de la certification en anglais, il a été décidé de permettre depuis 2019 aux élèves de BTS et BTSA dispensant des spécialités liées au commerce international de présenter de manière volontaire la certification en anglais sur le modèle Cambridge. Pour le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, **les étudiants volontaires du BTSA option technico-commercial** peuvent bénéficier, pour l'année scolaire 2021-2022, d'une certification en anglais modèle Cambridge certificate. Cette certification atteste soit d'un niveau B2, B1 (« utilisateur indépendant ») ou C1 (« utilisateur expérimenté ») du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), en fonction des résultats obtenus. Elle permet aux étudiants qui le souhaitent de voir leur niveau attesté par un organisme certificateur reconnu au niveau international.

La présentation à cette certification s'organise dans le cadre d'un partenariat avec le ministère chargé de l'éducation nationale et de la jeunesse.

2. Organisation des épreuves

Les épreuves évaluent la compréhension orale et écrite, l'expression écrite et orale. L'organisation des épreuves s'inscrit dans le cadre du partenariat établi entre la DGESCO et la DGER. Les divisions des concours et des examens (DEC) des rectorats et les SRFD sont chargés de veiller conjointement à la bonne organisation de cette certification dans les établissements agricoles. A cette fin, les coordonnées des DEC sont annexées à cette note de service, et les coordonnées des SRFD ont aussi été adressées aux DEC.

Les épreuves sont organisées sur la base du volontariat par les équipes éducatives. L'inscription des candidats et le déroulement des épreuves s'opèrent selon les modalités précisées par le **courrier du 27 octobre 2021 du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse adressé aux recteurs d'académie** et annexé à la présente note. Les responsabilités respectives des deux ministères sont les suivantes :

- Inscription des candidats

L'inscription des élèves se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Les SRFD informent les établissements de la possibilité de proposer cette certification et leur communiquent les coordonnées des DEC. Les établissements dans lesquels des étudiants souhaitent s'inscrire contactent les DEC pour réaliser l'inscription via l'application Cyclades. L'inscription des candidats peut être réalisée entre le **lundi 22 novembre 2021 et jusqu'au 10 décembre 2021.**

1 Consulter le discours du Premier Ministre sur la stratégie du gouvernement en matière de commerce extérieur à l'adresse suivante : https://www.gouvernement.fr/partage/9996-discours-du-premier-ministre-sur-la-strategie-du-gouvernement-en-matiere-de-commerce-exterieur

- Envoi des sujets d'épreuves

Les DEC se chargent de réceptionner et de dupliquer les supports d'épreuves, ainsi que les pistes audio sous format MP3, et de les faire parvenir aux établissements qui ont des inscrits.

- Les épreuves écrites

Les épreuves écrites se tiendront le **mercredi 9 mars 2022 pour toutes les académies**. Elles se déroulent au sein des établissements agricoles, sous la responsabilité du chef d'établissement. L'encadrement et la surveillance sont confiés aux équipes pédagogiques de l'établissement, et dans la mesure du possible, aux professeurs d'anglais. Il est impératif de vérifier le fonctionnement du fichier son MP3 quelques jours avant le début des épreuves. Les copies sont ensuite collectées par les DEC puis corrigées par les professeurs de l'éducation nationale.

- Les épreuves orales

Les épreuves orales se déroulent **entre le mardi 1er février et le jeudi 31 mars 2022 à des dates fixées au niveau académique**. Les enseignants de l'éducation nationale ayant suivi la formation pour devenir interrogateur dans le cadre de cette certification seront désignés par les services académiques de l'éducation nationale pour faire passer les épreuves orales des candidats de l'enseignement agricole. Les DEC auront la responsabilité d'organiser les épreuves orales. En fonction du nombre de candidats et de la configuration géographique, les professeurs formés se déplaceront dans les établissements agricoles, où les candidats seront convoqués sur un autre lieu d'examen. La convocation des élèves est assurée par le chef d'établissement et laissée à son initiative.

L'épreuve de langue anglaise est d'une durée de 14 minutes par paire de candidats, sans temps de préparation, devant deux professeurs. Il est impératif que les professeurs évaluateurs ne soient pas les professeurs des élèves.

- Diffusion des résultats

Chaque DEC fixe la date de remontées des résultats, mais la transmission des fichiers de notes aux organismes certificateurs devra être effectuée avant le jeudi 19 mai 2022. Les résultats (attestations et diplômes) édités et envoyés par les organismes certificateurs seront transmis par les DEC à partir du **lundi 22 août 2022**.

La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Valérie BADUEL

Annexes :

- Annexe 1 : courrier du 27 octobre 2021 du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse aux recteurs d'académie, relatif à la certification en langues vivantes étrangères (allemand, anglais, espagnol) – session 2022
- Annexe 2 : Liste des correspondants académiques des DEC pour les certifications LVE session 2022

Annexe 1 : Listing des DEC certifications en langues

Code	ACADMIE	NOM	Prénom	Adresse mail	Téléphone	Adresse postale pour envoi
A02	ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE	BOUANANI	AFIFE	afife.bouanani@ac-aix-marseille.fr	04 42 91 71 72	Rectorat - DIEC - Place Lucien Paye 13100 AIX-EN-PROVENCE
A03	ACADÉMIE DE BESANCON	CAVELIER	OCEANE	ce.dec1@ac-besancon.fr	03.81.65.74.85	10 rue de la Convention, 25030 Besancon
A04	ACADÉMIE DE BORDEAUX	BEZEMONT (gestionnaire)	MARYLIS	marylis.bezemont@ac-bordeaux.fr	O5 57 57 87 94	RECTORAT DE BORDEAUX Bureau DEC7 5 RUE JOSEPH DE CARAYON LATOUR CS 81499 33060 BORDEAUX CEDEX
		MARFAING (CB DEC5 Sujets)	LYDIA	lydia.marfaing@ac-bordeaux.fr	05 57 57 39 22	Rectorat de BORDEAUX Dec5 Bureau des Sujets 5 rue Joseph de Carayon-Latour CS 81 499 33 060 BORDEAUX cedex
		CIANTAR (Gest. DEC5 Sujets)	JULIE	julie.ciantar@ac-bordeaux.fr	05 57 57 87 13	idem
		GALLIER (CB DEC7 Orga)	MARION	marion.gallier@ac-bordeaux.fr	05 57 57 87 92	idem
A05	ACADÉMIE DE CAEN	FOSSARD	Camille	dec3-epscl-caen@ac-normandie.fr	02 31 30 17 25	Rectorat de Caen - 168 rue caponière - 14061 CAEN
		MAHEUT	Christine	dec3-caen@ac-normandie.fr	02 31 30 08 29	Rectorat de Caen - 168 rue caponière - 14061 CAEN

Annexe 1 : Listing des DEC certifications en langues

		LESELLIER	Myriam	chefdec-adjoint@ac-normandie.fr	02 31 30 16 25	Rectorat de Caen - 168 rue caponière - 14061 CAEN
A06	ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND	FERRANDON PARABERE (chef bureau)	Magali Alexandre	magali.ferrandon@ac-clermont.fr alexandre.parabere@ac-clermont.fr	04 73 99 34 60 04 73 99 34 25	Rectorat de Clermont-Ferrand Division des examens et concours 3 avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
A07	ACADÉMIE DE DIJON	DAL MOLIN	Magali	dec5@ac-dijon.fr	03 80 44 85 26	Rectorat de l'académie de Dijon Division des Examens et Concours (DEC 5) 2 G rue général Delabordre 21000 DIJON
		ANTOINE	Pierre	pierre.antoine@ac-dijon.fr	03 80 44 85 46	Rectorat de l'académie de Dijon Division des Examens et Concours (DEC 5) 2 G rue général Delabordre 21000 DIJON
A08	ACADÉMIE DE GRENOBLE	METZGER	Mélissa	Melissa.Metzger@ac-grenoble.fr	04 76 74 76 80	Rectorat de Grenoble - 7 Place Bir-Hakeim - CS 81065 - 38021 Grenoble Cedex 1
A09	ACADÉMIE DE LILLE	FIXON	PASCAL	ce.dec23@ac-lille.fr	03 28 37 15 30	RECTORAT DE LILLE - HOTEL académique - DEC 23 - 144 RUE DE BAVAY - BP 709 - 59033 LILLE CEDEX

Annexe 1 : Listing des DEC certifications en langues

A10	ACADÉMIE DE LYON	LANGLOIS	Roura	dec-clv@ac-lyon.fr	04 72 80 61 97	Annexe du rectorat de Lyon 94 rue Hénon 69004 Lyon
		CLEMENT	Ariane	dec8-cb@ac-lyon.fr	04 72 80 61 83	
A11	ACADÉMIE DE MONTPELLIER (y compris Andorre)	**Partie organisation :** BALZAMO **Partie sujets :** BOURBON GUIRAUD	Marie-Josephe Charlyne Fabienne	marie-jo.balzamo@ac-montpellier.fr charlyne.bourbon@ac-montpellier.fr fabienne.guiraud@ac-montpellier.fr	04 67 91 52 59 04 67 91 45 64 04 67 91 48 32	Rectorat de l'a cadémie de Montpellier 31, rue de l'université CS 39004 34064 Montpellier Cedex 2
A12	ACADÉMIE DE NANCY-METZ (y compris Luxembourg)	BELABED	Medina	medina.belabed@ac-nancy-metz.fr	03.83.86.23.64	2 rue Philippe de Gueldre 54035 NANCY Cedex
		Denis KUNEGEL	03,83,86,20,53	denis.kunegel@ac-nancy-metz.fr	Chef de bureau	
A13	ACADÉMIE DE POITIERS	BOUCHET BAJAVON	Murielle Sandrine	responsable.sujets@ac-poitiers.fr sujets.bac@ac-poitiers.fr	05 16 52 64 40 05 16 52 64 43	Rectorat de l'académie de Poitiers 22 rue Guillaume VII le Troubadour CS 40625 86022 Poitiers Cedex

Annexe 1 : Listing des DEC certifications en langues

		Aubert	Christèle	responsable.exagt@ac-poitiers.fr	05 16 52 64 23	Rectorat DEC 2 22 rue Guillaume VII Le Troubadour CS 40625 86022 POITIERS CEDEX France
		Prophète	valérie	certification.langues@ac-poitiers.fr	05 16 52 64 35	Rectorat DEC 2 22 rue Guillaume VII Le Troubadour CS 40625 86022 POITIERS CEDEX France
		BOUCHET	Murielle	responsable.sujets@ac-poitiers.fr	05 16 52 64 40	Rectorat DEC 2 22 rue Guillaume VII Le Troubadour CS 40625 86022 POITIERS CEDEX France
	ACADÉMIE DE POITIERS (sujets)	BAJAVON	Sandrine	sujets.bac@ac-poitiers.fr	05 16 52 64 43	Rectorat DEC 2 22 rue Guillaume VII Le Troubadour CS 40625 86022 POITIERS CEDEX France
A14	ACADÉMIE DE RENNES	BRANEYRE MACRON	RAPHEL ELISA	ce.dec3@ac-rennes.fr ce.dec3-35@ac-rennes.fr	0223067930 0223067932	Rectorat de Rennes Service DEC3 92 rue d'Antrain CS 24209 35042 RENNES Cedex

Annexe 1 : Listing des DEC certifications en langues

A15	ACADÉMIE DE STRASBOURG	VIAUZELANGE APTEL-BOULIC SCHWEITZER	Pascale (cheffe bureau) Catherine (encadrante) Peggy (sujets)	pascale.viauzelange@ac-strasbourg.fr catherine.aptel@ac-strasbourg.fr peggy.schweitzer@ac-strasbourg.fr	03.88.23.38.03 03.88.23.36.45 03.88.23.34.20	Rectorat de Strasbourg DEC 3 - CL 6 rue de la Toussaint 67975 STRASBOURG Cedex 09
A16	ACADÉMIE DE TOULOUSE	DURIN	SYLVIE	SYLVIE.DURIN@AC-TOULOUSE.FR	0536257677	Rectorat de l'académie de Toulouse - CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4
A17	ACADÉMIE DE NANTES	PAYRAUDEAU DIAZ	Mélanie Claire	dec.cl@ac-nantes.fr claire.diaz@ac-nantes.fr	02 40 37 37 65 02 40 37 32 09	Rectorat de l'académie de Nantes DEC 2-1 BP 72616 44326 NANTES CEDEX 3
A18	ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS	LAVAIL	Marie-Cécile	marie-cecile.lavail@ac-orleans-tours.fr	0238794641	DEC2 - 21, rue Saint-Etienne - 45043 Orléans cedex 1
A19	ACADÉMIE DE REIMS	BAILLY GALLET GRUNENWALD DEMONCHEAUX	Laurence Isabelle Nathalie Cécile	laurence.bailly@ac-reims.fr isabelle.gallet@ac-reims.fr nathalie.grunenwald@ac-reims.fr ce.dec1@ac-reims.fr	03-26-05-20-19 03-26-05-20-38 03-26-05-99-55 03-26-05-68-78	1 rue Navier DEC1 51082 REIMS cedex

Annexe 1 : Listing des DEC certifications en langues

A20	ACADÉMIE D'AMIENS	THUILLIER	Marion	ce.bac@ac-amiens.fr	03 22 82 38 62	Rectorat de l'Académie d'Amiens 20 bld d'Alsace Lorraine 80063 Amiens Cedex 11
		LEVEL	Cindy	ce.bac6@ac-amiens.fr	03 22 82 69 67	Rectorat de l'Académie d'Amiens 20 bld d'Alsace Lorraine 80063 Amiens Cedex 11
		SUEUR	Valérie	ce.bac8@ac-amiens.fr	03 22 82 37 59	Rectorat de l'Académie d'Amiens 20 bld d'Alsace Lorraine 80063 Amiens Cedex 11
A21	ACADÉMIE DE ROUEN	BUQUET	Raymond	dec3-epscl-rouen@ac-normandie.fr	02 32 08 94 36	25 rue de Fontenelle 76037 Rouen cedex
		BIVEL	CHRISTOPHE	christophe.bivel@ac-normandie.fr	02 32 08 93 65	25, rue de Fontenelle- 76037 ROUEN CEDEX
A22	ACADÉMIE DE LIMOGES	BLANC	CHRISTELLE	christelle.blanc@ac-limoges.fr	05 55 11 42 72	Rectorat de Limoges 13 rue François Chénieux 87000 LIMOGES
A23	ACADÉMIE DE NICE (y compris Monaco)	Sujets : SICOT BARET Organisation: DE CILLIA JOSSE	 Bernard Joëlle Lise Evelyne	 bernard.sicot@ac-nice.fr joelle.baret-villard@ac-nice.fr lise.de-cillia@ac-nice.fr evelyne.josse@ac-nice.fr	 04 93 53 72 75 04 93 53 47 39 04 93 53 72 86 04 93 53 72 72	Rectorat de Nice 53 avenue Cap de Croix 06 181 Nice cedex 2

Annexe 1 : Listing des DEC certifications en langues

A27	ACADÉMIE DE CORSE	SARTORI	Cecilia	cecilia.sartori@ac-corse.fr	04 95 50 34 06	Rectorat de Corse - Boulevard Pascal Rossini - BP 808 - 20192 AJACCIO - Cedex 4
A28	ACADÉMIE DE LA RÉUNION	LAU-WEN-TAI - Chef des service	Dominique	dominique.lau-wen-tai@ac-reunion.fr	0262481240	Rectorat de la Réunion 24 avenue Georges Brassens CS 71003 97743 Saint6densi Cedex 9
		LAURET - Chef de bureau	Aude	dec.bureaudescolleges@ac-reunion.fr	0262481249	Rectorat de la Réunion 24 avenue Georges Brassens CS 71003 97743 Saint6densi Cedex 9
A31	ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE	BELLAY	Murielle	murielle.bellay@ac-martinique.fr	05.96.52.25.31	Rectorat de Martinique - Direction des Examens et Concours - DEC2 - Les Hauts de Terreville - 97279 Schoelcher Cedex
A32	ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE	DENIAU	Delphine	delphine.deniau@ac-guadeloupe.fr	05 90 47 83 35	Parc d'Activités La Providence
		KANCEL	Vanessa	vanessa.kancel@ac-guadeloupe.fr	05 90 47 83 99	ZAC de Dothémare - BP 480
		BONINE	Sabine	sabine.bonine@ac-guadeloupe.fr	05 90 47 81 90	97183 LES ABYMES CEDEX

Annexe 1 : Listing des DEC certifications en langues

A33	ACADÉMIE DE LA GUYANE	MATHIEU	TANIA	tania.mathieu@ac-guyane.fr	0594 27 21 79	Rectorat, Place Heder, 97306 Cayenne cedex
A40	ACADÉMIE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE (y compris Vanuatu)					
A41	ACADÉMIE DE LA POLYNÉSIE FRANCAISE	BATSCH	Catherine	catherine.batsch@ac-polynesie.pf	(689) 89 478 416	Vice-Rectorat de la Polynésie française Immeuble VEHIARII, 25 avenue Pierre Loti, Titioro BP 1632 - 98713 PAPEETE
A42	ACADÉMIE DE WALLIS ET FUTUNA					
A43	ACADÉMIE DE MAYOTTE	DELEVOYE	Tatiana	tatiana.delevoye@ac-mayotte.fr		
A90	ACADÉMIE DE PARIS CRETEIL VERSAILLES	DJOUBRI	Kameça	kameca.djoubri@siec.education.fr	0149122415	7 rue Ernest Renan, 94749 Arcueil Cedex

Annexe 2 : Courrier du 27 octobre 2021 du ministre de l’éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d’académie, relatif à la certification en langues allemande, anglaise et espagnol pour la session 2022

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'innovation, de la formation et des ressources
Bureau des contenus pédagogiques et des langues
DGESCO C1-3
n° D2021-006834
Affaire suivie par :
Anna POTTIER
Tél : 01 55 55 35 61
Mél : anna.pottier@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Direction générale
de l'enseignement scolaire

Paris, le 27 OCT. 2021

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, et des sports

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

à l'attention de

Monsieur le directeur du service inter académique des examens et concours d'Île-de-France
Mesdames les directrices et messieurs directeurs académiques des services de l'éducation nationale
Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand, d'anglais et d'espagnol
Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale, enseignement technique et enseignement général, d'allemand, d'anglais et d'espagnol
Mesdames et messieurs les responsables des divisions des examens et concours
Mesdames les proviseures et messieurs les proviseurs
Mesdames les principales et messieurs les principaux

Objet : Certifications en langues allemande, anglaise et espagnole pour la session 2022

La certification est un outil d'évaluation mais aussi de reconnaissance des compétences linguistiques des élèves. Pour la valorisation de leur parcours, certains élèves peuvent passer une certification délivrée par l'organisme qualifié du pays de la langue cible en allemand, anglais et espagnol.

La présente note rassemble les informations relatives aux modalités d'organisation de ces certifications pour la session 2022.

1. Niveaux des certifications

Pour les langues allemande et espagnole, les certifications attestent du niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou du niveau B1 (utilisateur indépendant) des compétences en langues du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Pour la langue anglaise, la certification atteste le niveau B2 (utilisateur indépendant) avec sortie possible aux niveaux B1 ou C1 (utilisateur expérimenté) des compétences en langues du CECRL.

CPI : Madame la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

2. Public

Pour la session 2022 nous proposons les élèves volontaires des établissements publics ou privés sous contrat répondant aux conditions suivantes :

Certification en langue anglaise

- élèves de classe terminale des sections européennes d'anglais des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du ministère des Armées (Lycée militaire d'Aix-en-Provence, Lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire La Flèche, Lycée militaire de Saint-Cyr) ;
- élèves des sections européennes d'anglais de classe terminale de baccalauréat des lycées professionnels ;
- élèves de classe terminale des sections internationales anglaises : britanniques, américaines et australiennes ;
- élèves de classe terminale inscrits dans spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales LLCER anglais et LLCER, anglais, monde contemporain ;
- étudiants de 2e année de la section de technicien supérieur suivante : agricole option technico-commercial.

Certification en langue allemande

- élèves de classe de seconde et de première des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du ministère des Armées (Lycée militaire d'Aix-en-Provence, Lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire La Flèche, Lycée militaire de Saint-Cyr) ;
- élèves de classe de première et de terminales des lycées professionnels ;
- élèves de classe de troisième de l'enseignement bilingue à parité (académies de Nancy-Metz et Strasbourg) ;
- élèves de classe de troisième de langues et cultures européennes d'allemand ou élèves proposés par leur professeur ;
- élèves des établissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Certification en langue espagnole

Le nombre de points obtenus à l'oral à la session 2021 sera conservé pour les candidats de première et de terminale qui le souhaitent et se présentant à la session 2022 :

- élèves de classe de seconde, de première et de terminale des sections européennes d'espagnol des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du ministère de Armées (Lycée militaire d'Aix-en-Provence, Lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire La Flèche, Lycée militaire de Saint-Cyr) ;
- élèves des sections européennes d'espagnol de classe de première et de terminale des lycées professionnels et des lycées généraux, technologiques

En raison de la crise sanitaire qui a impacté les sessions 2020 et 2021, la certification en langue espagnole est proposée aux élèves de terminale des sections européennes espagnol uniquement cette session.

Élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap peuvent se présenter aux épreuves de certification.

Le chef d'établissement devra communiquer les noms et prénoms des élèves à la division des examens et concours (DEC) de son académie le plus tôt possible et, au plus tard, **avant le vendredi 10 décembre 2021**, cette date est impérative en particulier pour les élèves ayant besoin de sujets adaptés.

Les organismes certificateurs transmettront directement aux établissements les **sujets en braille.**

Pour les autres sujets aménagés, la DEC informera la DGESCO en précisant le nombre d'élèves pour lesquels des sujets adaptés sont nécessaires. Une fiche récapitulative par sujet aménagé, ainsi qu'un tableau récapitulatif par langue sera adressé aux DEC suite à la publication de cette note.

Ces documents devront impérativement parvenir à la DGESCO pour le **vendredi 10 décembre 2021 dernier délai** afin de garantir la livraison des sujets pour les épreuves. Au-delà de cette date, la mise à disposition des sujets adaptés ne pourra pas être garantie.

DGESCO C1-3
Tél : 01 55 55 35 61
Mél : anna.pottier@education.gouv.fr
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Dans tous les cas, il convient de se référer à la circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 parue au BOEN du 27 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour ces candidats et à la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 parue au BOEN du 12 janvier 2012 relative aux examens et concours de l'enseignement supérieur.

3. Formation pour les formateurs et les professeurs

La formation des formateurs et des interrogateurs-évaluateurs est organisée en deux phases.

Phase nationale

Une phase nationale, qui réunit à distance les corps d'inspection et les formateurs, se tient avec le concours des organismes certificateurs.

Pour la certification en langue anglaise, le module de formation à distance se tiendra sur quatre demi-journées réparties les mardi 9, mercredi 10 et mercredi 17 novembre 2021.

Pour la certification en langue allemande, le module de formation sera hybride (6h à distance et 6h en présentiel au Goethe Institut. Celle-ci aura lieu courant janvier 2022.

Pour la certification en langue espagnole, un module de formation à distance se tiendra sur deux demi-journées réparties du jeudi 25 au vendredi 26 novembre 2021.

Phase académique

Cette phase académique, animée par les corps d'inspection et formateurs ayant participé à la formation nationale, permet de démultiplier la formation auprès des professeurs.

4. Inscription des élèves et déroulement des épreuves

Inscription des élèves pour toutes les langues

L'inscription des élèves se fait sous la responsabilité du chef d'établissement entre le **lundi 22 novembre 2021 et le vendredi 10 décembre 2021** par l'application Cyclades pour toutes les langues.

Sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.

Expérimentation des tests

Plusieurs phases d'expérimentation sont nécessaires pour tester la fiabilité des épreuves ; des professeurs pourront être sollicités pour ces tests. Ces phases d'expérimentation se dérouleront ponctuellement dans certaines académies avec le soutien des corps d'inspection qui auront auparavant sélectionné les établissements témoins.

Envoi aux DEC des sujets d'épreuves

Les DEC reçoivent, pour les trois certifications (allemand, anglais, espagnol), les documents pour l'ensemble des épreuves par la plateforme numérisée SEFIA ROUGE **le lundi 13 décembre 2021** au plus tard.

Les DEC dupliquent les supports d'épreuves, en autant d'exemplaires que de besoin, ainsi que les pistes audio sous format MP3, et les font parvenir aux établissements.

Les sujets sont confidentiels comme tout sujet d'examen, en aucun cas ils ne doivent être ouverts avant les épreuves.

Dates des épreuves orales et écrites

Les dates et horaires sont publiés au **BOEN du 9 septembre 2021** et chaque établissement doit s'y conformer.

Les **épreuves orales** se dérouleront **entre le mardi 1er février 2022 et le jeudi 31 mars 2022,** à des dates fixées au niveau académique.

DGESCO C1-3
Tél : 01 55 55 35 61
Mél : anna.pottier@education.gouv.fr
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Les **épreuves écrites** évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite de la session 2022 auront lieu pour l'allemand, l'anglais et l'espagnol :

- le **mercredi 9 mars 2022** pour toutes les académies sauf pour l'académie de Mayotte ;
- pour l'académie de Mayotte, **le jeudi 24 mars 2022.**

Déroulement des épreuves écrites et orales

Ces épreuves évaluent la compréhension de l'oral, la compréhension écrite et l'expression écrite.

Les épreuves écrites et orales se tiennent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement (sauf pour les élèves relevant d'établissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

- Les épreuves écrites collectives

Les épreuves écrites collectives ont lieu dans des salles équipées d'un ordinateur relié à des enceintes pour les fichiers son MP3. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs des langues concernées. Il est impératif de vérifier le fonctionnement du fichier son MP3 quelques jours avant le début des épreuves.

- Les épreuves orales

Les interrogateurs sont désignés par les services académiques parmi les professeurs ayant bénéficié d'une formation spécifique. Il convient de souligner que deux interrogateurs sont nécessaires pour chaque interrogation. La convocation des élèves est assurée par le chef d'établissement et laissée à son initiative.

Pour la certification en langue allemande

L'épreuve dure 15 minutes par élève, sans temps de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

Pour la certification en langue anglaise

L'épreuve est d'une durée de 14 minutes par paire de candidats, sans temps de préparation, devant deux professeurs. Il est impératif que les professeurs évaluateurs ne soient pas les professeurs des élèves.

Pour la certification en langue espagnole

L'épreuve dure 12 minutes par élève, avec 12 minutes de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

5. Correction des épreuves et remontées des résultats

Correction des épreuves

Le recteur d'académie organise la correction des épreuves écrites en désignant les correcteurs.

Les services académiques procèdent aux convocations des correcteurs parmi les professeurs ayant bénéficié de la formation dont les dates sont précisées dans le calendrier en annexe.

Les supports écrits n'étant pas anonymes, il convient de veiller à ce que les professeurs ne corrigent pas les copies de leurs propres élèves.

Les consignes pour la correction sont précisées durant les séminaires de formation et transmises aux professeurs concernés.

Saisie des notes et remontées des résultats aux organismes certificateurs

La DEC de chaque académie met en place un service Web de saisie de notes livré par la DSII.

Chaque DEC fixe la date de remontées des résultats tout en sachant que la transmission des fichiers de notes aux organismes certificateurs devra être effectuée avant le **jeudi 19 mai 2022**.

DGESCO C1-3
Tél : 01 55 55 35 61
Mél : anna.pottier@education.gouv.fr
110 rue de Grenelle
75007 Paris

6. Diffusion des résultats

Une diffusion de type PUBLINET n'est pas autorisée.

Pour la certification en langue allemande

Les DEC transmettent aux établissements les listes de résultats de leurs élèves **après le jeudi 19 mai 2022**, date limite de transfert des fichiers aux organismes certificateurs.

Pour les certifications en langues anglaise et espagnole

Les résultats (attestations et diplômes) envoyés par les organismes certificateurs pendant la période estivale sont transmis aux lycées **à partir du lundi 22 août 2022**.

7. Demande de copie

Les élèves qui en expriment le souhait pourront demander leur copie.

Ils devront suivre la procédure habituelle mise en place dans leur académie. Les copies seront communicables une année après la date de passation des épreuves et seront conservées pour archivage durant une année dans les DEC.

8. Attestations et diplômes

Pour la session 2021

Pour toute demande de réédition d'attestations ou de diplômes de la **session 2021**, les DEC doivent faire parvenir leur demande aux organismes certificateurs impérativement **avant le 31 décembre 2021** via le formulaire dédié.

Pour la session 2022

Tout élève ayant validé au moins le niveau requis dans au moins une des quatre compétences recevra une attestation correspondant à son niveau.

Les attestations en langue allemande seront éditées par les DEC.

Les attestations en langues anglaise et espagnole seront éditées par les organismes certificateurs.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la mise en place de ces certifications qui participent à la valorisation des compétences en langues des élèves.

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
Le chef du service de l'accompagnement
des politiques éducatives, adjoint au directeur général

Didier LACROIX

DGESCO C1-3
Tél : 01 55 55 35 61
Mél : anna.pottier@education.gouv.fr
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Annexe – Organisation annuelle des certifications étrangères en langue vivante étrangère pour la session 2022.

Attestations et diplômes pour la session 2021	
En septembre ou octobre 2021, les DEC ont reçu les diplômes et les attestations pour la session 2021	
Demandes de modifications des attestations et diplômes pour la session 2021	Jusqu'au 31 décembre 2021

Séminaire de formation pour la session 2022 à distance	
Pour la certification en langue allemande	Janvier 2022
Pour la certification en langue anglaise	Quatre demi-journées réparties en novembre 2021
Pour la certification en langue espagnole	Deux demi-journées réparties en novembre 2021

Demandes spécifiques, inscriptions et sujets pour la session 2022	
Demandes pour les élèves en situation de handicap	Vendredi 10 décembre 2021
Inscriptions aux épreuves des certifications pour la session 2022 pour les langues allemande, anglaise et espagnole	Du lundi 22 novembre 2021 au vendredi 10 décembre 2021 par l'application Cyclades pour toutes les langues.
Envoi des sujets pour les trois certifications aux DEC	Lundi 13 décembre 2021

Épreuves pour la session 2022	
Épreuves orales pour les langues allemande, anglaise et espagnole	Entre le mardi 1er février 2022 et le jeudi 31 mars 2022
Épreuves écrites pour les langues allemande, anglaise et espagnole (toutes académies sauf Mayotte)	Mercredi 10 mars 2022
Épreuves écrites pour la langue allemande (uniquement Mayotte)	Jeudi 24 mars 2022

Transmission des notes pour la session 2022	
Transmission des fichiers de notes aux organismes certificateurs	jeudi 19 mai 2022

Attestations et diplômes pour la session 2022	
Pour la certification en langue allemande : édition et transmission par les DEC	Jeudi 19 mai 2022
Pour les certifications en langues anglaise et espagnole : édition par les organismes certificateurs et transmission par les DEC	Lundi 22 août 2022

DGESCO C1-3
Tél : 01 55 55 35 61
Mél : anna.pottier@education.gouv.fr
110 rue de Grenelle
75007 Paris